

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2026

**MESURES DE JUSTICE EN FAVEUR DE LA REVALORISATION DES PENSIONS DE
RETRAITES AGRICOLES - (N° 2842)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

N° 13

AMENDEMENTprésenté par
M. Brugerolles

ARTICLE 3 BIS

À l'alinéa 6, après le mot :

« attendus »,

insérer les mots :

« d'une telle mesure ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.